

Pôle communication
24 65 42

Jeudi 2 mai 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le jeudi 2 mai 2024, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, **un** projet de délibération du gouvernement, adopté **12** arrêtés et examiné **56** dossiers d'étrangers.

Délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès réitérant la garantie de la Nouvelle-Calédonie au contrat de prêt passé par la SEM Sud Habitat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en 2006.

À la suite d'une renégociation de taux d'intérêt, la Nouvelle-Calédonie réitère sa garantie accordée à l'emprunt contracté par la SEM Sud Habitat (anciennement SEM Agglo), auprès de la CDC pour un montant restant à rembourser de 105 265 677 francs et une durée résiduelle de remboursement de 11 ans. Cet emprunt est destiné à la construction du siège de la société à Koutio.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'adhésion du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au GIP « Conseil de l'accès au droit de la Nouvelle-Calédonie ».

L'accès au droit consiste à proposer aux personnes une assistance visant à les informer de leurs droits, les aider dans leurs démarches ou encore les aider dans la conclusion et la rédaction d'actes juridiques.

Un « Conseil d'accès au droit » assure ainsi la coordination des actions et mesures mises en œuvre et procède par ailleurs à leur évaluation. Il contribue, le cas échéant, au financement de celles-ci.

Ce dispositif existant sur le territoire national vient d'être étendu en Nouvelle-Calédonie sous la forme d'un groupement d'intérêt public nommé « Conseil d'accès au droit de la Nouvelle-Calédonie » (GIP CAD-NC). Ses missions visent à :

- procéder à l'état des besoins ;
- définir une politique locale d'accès au droit ;
- recenser, coordonner et évaluer les actions menées et les dispositifs mis en œuvre ;
- participer le cas échéant au financement de ceux-ci.

Sous la présidence du président du tribunal d'instance de Nouméa, il est composé des membres fondateurs (membres de droit) suivants :

- l'État (juridictions judiciaires et le haut-commissariat) ;
- les représentants des professions juridiques (avocat, huissier, notaire) ;
- le représentant de la caisse des règlements pécuniaires des avocats de Nouvelle-Calédonie ;
- les représentants des deux associations de maires ;
- les représentants de « l'UFC que choisir » et de l'Association d'accès au droit et d'aide aux victimes (ADAVI).

Il est prévu pour les institutions de la Nouvelle-Calédonie la possibilité d'adhérer au GIP en qualité de « membre associé », sur décision de leur assemblée délibérante respective.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'agrément de treize substances actives phytopharmaceutiques et l'homologation de certains produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA).

La Nouvelle-Calédonie a décidé de s'adosser à la stratégie européenne quant à l'approbation ou non des substances actives entrant dans la composition des PPUA. Considérées comme néfastes à la santé humaine et à l'environnement, certaines substances actives (SA), ont été retirées des listes des SA autorisées.

Les PPUA composés des substances actives n'étant plus agréés font également l'objet d'un retrait d'homologation et deviennent des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU).

Les listes à jour des substances actives agréées et des produits phytopharmaceutiques homologués en Nouvelle-Calédonie sont disponibles sur le site internet de la direction des Affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR).

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'installation d'une ligne électrique haute tension et basse tension sur une parcelle de terrain située à Hienghène. Le président du gouvernement est autorisé à intervenir à l'acte.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique de la proposition de résolution suivante :

- proposition de résolution demandant le retrait du projet de loi constitutionnelle portant modification du corps électoral pour les élections au congrès et aux assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie (proposition n° 154 du 02.04.2024 déposée par les groupes Union Calédonienne-FLNKS et Nationalistes et l'Union Nationale pour l'Indépendance).

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs de vente des tenues et chaussons de danse pour les élèves du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des cotisations pour la filière danse au conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) comme suit :

Pour les élèves de Nouméa :

- 4 350 francs de frais d'inscription annuels (frais postaux inclus). Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique ;
- 1 025 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;
- 3 775 francs pour le forfait mensuel Eveil ;
- 4 000 francs pour le forfait mensuel : Préparatoire ;
- 7 075 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé ;
- 4 000 francs pour le forfait danse urbaine et/ou danse traditionnelle ;

- 8 400 francs pour le forfait mensuel Open Cours ;
- 10 000 francs pour une carte de 5 cours prépayés, valable 6 mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans ;
- 18 000 francs pour une carte de 10 cours prépayés, valable 1 an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.

Pour les élèves des antennes décentralisées :

- 3 350 francs de frais d'inscription annuels (frais postaux inclus). Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique en antenne décentralisée ;
- 3 500 francs pour le forfait mensuel Eveil ;
- 3 775 francs pour le forfait mensuel Préparatoire ;
- 3 775 francs pour le forfait danse urbaine et/ou danse traditionnelle ;
- 4 850 francs pour le forfait mensuel en cycle 1, 2, 3 et spécialisé ;
- 1 025 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;
- 7 200 francs pour le forfait mensuel Open Cours ;
- 8 800 francs pour une carte de 5 cours prépayés, valable 6 mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans ;
- 16 800 francs pour une carte de 10 cours prépayés, valable 1 an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.

À Nouméa, comme dans les antennes décentralisées, un tarif dégressif de -20 % est appliqué aux cotisations du 3^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement) et de -30 % à partir du 4^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement), applicable à partir des plus jeunes. Le tarif dégressif n'est pas applicable aux frais d'inscriptions, ni au forfait « Aide médicale ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2006-3429/GNC du 7 septembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement des centres de vacances et de loisirs et des camps de scoutisme.

Les modifications apportées ont seulement vocation à rectifier les références d'articles pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité. Elles sont sans incidence pour les organisateurs de centres de vacances et de loisirs.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert deux postes aux concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens 2^e grade en tant que technicien supérieur

de la météorologie du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie :
un poste au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) de Nouméa et de Koné et le groupement d'insertion et d'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP NC) en tant que point relais conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ces points d'information et de conseil sur la VAE sont ouverts à tous les publics. Les structures retenues bénéficient d'un appui technique et financier spécifique.

Arrêté de nomination

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Priscillia Lashermes Robson en qualité de chef du service de l'établissement de placement éducatif / foyer d'action éducative de Païta de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJEP).

Arrêté de désignation

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie, pour une période de trois ans.

Membres de droit, communs à toutes les provinces :

- Didier Vin-Datiche, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie et directeur général des enseignements ou son représentant ;
- Marie-Laure Mestre, directeur des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- Romain Capron, directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

Province Nord

Membres de droit :

- Clément Waya, directeur de l'enseignement de la province Nord ou son représentant ;
- Jean-Marc Hmaloko, directeur des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société de la province Nord ou son représentant.

Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Éducation nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- Thierry Maillot, médecin protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Valérie Armbruster, médecin, suppléante ;
- Fanny Cotignola, psychologue;
- Henri Leleivai, directeur d'établissement spécialisé, titulaire ;
- Sandra Filiaga, directrice adjointe d'établissement spécialisé, suppléante ;
- Mileyla Peu, assistante sociale, titulaire.
- Yolaine Halagahu, assistante sociale, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Assenatha Ongat, MCI, titulaire ;
- Clémence Valromex, MCI, suppléante ;
- Jean-Marie Wananije, Collectif handicaps, titulaire ;
- Michel Condoumy, Collectif handicaps, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

Province des îles Loyauté :

Membres de droit :

- Alice Wayewol, directrice de l'enseignement de la province des îles Loyauté ou son représentant ;
- Marie-Rose Waïa, directrice de l'action communautaire et action sociale de la province des îles Loyauté ou son représentant.

Membre désigné par le directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Éducation nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté :

- Morgane Bahu, médecin de santé scolaire;
- Valérie Hnepeune, psychologue, titulaire ;
- Denise Azuelos, psychologue, suppléante ;

- Marie-Claire Pham, directrice d'établissement spécialisé;
- Sandrine Saïpo, assistante sociale, titulaire ;
- Jean-Claude Watéou, éducateur spécialisé, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Élodie Tanguy, MCI, titulaire ;
- Assenatha Ongat, MCI, suppléante ;
- Virginie Thierry, Collectif handicaps, titulaire ;
- Murielle Andreolli, Collectif handicaps suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

Province Sud

Membres de droit :

- Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite ou son représentant ;
- Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale de la province Sud ou son représentant.

Membres désignés par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Education nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile.
- Audrey Boissery, psychologue, titulaire ;
- Virginie Torre, psychologue, suppléant ;
- Virginie Dubourg-Pebellier, directrice d'établissement spécialisé;
- Vanessa Georgiou, assistante sociale, titulaire ;
- Pahnane Siwasiwa, assistante sociale, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Patricia Gendron, MCI, titulaire ;
- Marie-Neige Poanou, MCI, suppléante ;
- Jean-Marie Wananije, Collectif handicaps, titulaire ;
- Michel Condoumy, Collectif handicaps, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **24** titres de séjour et en a refusé **deux**. Il a également accordé **quatre** autorisations de travail et **26** renouvellements d'autorisation de travail.

- **ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT**

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.